

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°108-2022
Point 3.3

Point 3.3 de l'ordre du jour

Renouvellement des membres du Comité d'audit interne

EXPOSE DES MOTIFS :

La charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration du 08/06/2010 et révisée le 09/05/2017 puis le 28/09/2021 prévoit (page 10, point 13, rubrique « Composition ») que :

« La composition du comité d'audit est la suivante :

- Le comité d'audit est composé au minimum de 3 membres, tous extérieurs à l'Université de Strasbourg.
- Les personnalités qui le composent sont proposées par le président et approuvées par le conseil d'administration.
- Elles sont proposées sur la base de leur expérience et de leurs compétences.
- La durée de leur mandat est de 4 ans et il est renouvelable.
- Les membres du comité ne pourront pas être représentés et ils sont tenus aux mêmes règles (notamment de confidentialité) que les auditeurs internes (cf. supra point 9). »

La composition actuelle du comité d'audit interne est la suivante :

(disponible sur <https://www.unistra.fr/service-audit-interne>)

Philippe BEZAGU : IGESR, précédemment DGS de l'Université de La Rochelle ;

Gilles BERTRAND : Professeur des universités émérite, ancien président de l'université de Bourgogne et du Comité National d'Evaluation ;

Marie-Caroline BEER : IGESR, précédemment directrice de l'Audit Interne du CNRS, présidente du comité d'audit ;

Aurore CHENEVOY : responsable de l'Audit Interne de l'Université de Bordeaux ;

Danièle APPELPELLER : auditrice interne à l'Université du Luxembourg.

Parmi ces cinq membres, trois arrivent au terme de leur mandat de 4 années. Il s'agit de M. Gilles BERTRAND, de Mme Marie-Caroline BEER et de Mme Danièle APPELPELLER.

Compte tenu de l'expertise qu'ils apportent au sein du comité d'audit, leur renouvellement pour un nouveau mandat contribuerait à la qualité des travaux de ce comité. Leurs CV ont été mis à la disposition des administrateurs. Dans l'éventualité d'un renouvellement de son mandat, M. Gilles BERTRAND ne souhaiterait être nommé que pour un demi-mandat, de 2 ans seulement, afin de coïncider avec la fin de son éméritat. Le service d'audit indique que cela présente l'avantage d'étaler les échéances de renouvellement des membres du CAI, ce qui favoriserait la continuité de l'activité du comité (pas de renouvellement généralisé).

En conséquence, le Président de l'Université de Strasbourg propose la nomination de :

- Mme Marie-Caroline BEER et de Mme Danièle APPELFELLER pour un nouveau mandat de 4 ans ;
- M. Gilles BERTRAND pour un nouveau mandat de 2 ans.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve la nomination de :

- Mme Marie-Caroline BEER et de Mme Danièle APPELFELLER pour un nouveau mandat de 4 ans ;
- M. Gilles BERTRAND pour un nouveau mandat de 2 ans.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 32 |
| Nombre de voix pour | 30 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 2 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

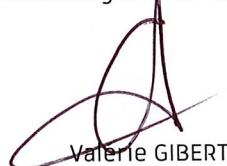
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT